

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE  
PORTANT APPROBATION DU SCHEMA PLURIANNUEL D'ACCESSIBILITE NUMERIQUE 2025-2027 DE L'UCA**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 24 OCTOBRE 2025,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment l'article 47 ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu le règlement intérieur de l'UCA ;

Vu l'avis du directoire en date du 20 octobre 2025 ;

**PRESENTATION DU PROJET**

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous. A ce titre, chaque personne morale de droit public doit élaborer un schéma pluriannuel de mise en accessibilité de ses services de communication au public.

Le Schéma Pluriannuel d'Accessibilité Numérique 2025-2027 de l'UCA vise à mettre l'établissement en conformité avec le cadre juridique en vigueur. Il décrit les ambitions générales de l'établissement en matière d'accessibilité numérique, les ressources allouées au déploiement du schéma en matière de pilotage, d'implication des services et de financement via notamment la convention FIPHFP en cours, et propose un plan pluriannuel d'actions sur trois ans.

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

D'approuver le Schéma Pluriannuel d'Accessibilité Numérique 2025-2027 de l'Université Clermont Auvergne tel que joint en annexe.

Membres en exercice : 41

Votes : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

**Le Président de l'Université  
Clermont Auvergne,**

Le Président de l'Université Clermont Auvergne  
Mathias BERNARD



Le 28 octobre 2025

Schéma pluriannuel d'accessibilité  
numérique  
2025-2027

## Table des matières

Introduction.....	3
1. Ressources au service du déploiement du schéma.....	4
1.1 Pilotage .....	4
1.2 Moyens humains .....	5
1.3 Moyens financiers .....	5
1.4 Autres moyens.....	5
2. Objectifs en termes d'accessibilité numérique .....	7
2.1 Etat des lieux .....	7
2.2 Actions.....	7
3. Plan pluriannuel d'actions.....	9
3.1 Plan annuel 2025 .....	10
3.2 Plan annuel 2026 .....	12
3.3 Plan annuel 2027 .....	14
4. Publication des données relatives à l'accessibilité numérique .....	16
5. Retour d'informations et contacts .....	16

## Introduction

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous. Plus précisément d'après la loi de 2005 « l'accessibilité des services de communication au public en ligne concerne l'accès à tout type d'information sous forme numérique, quels que soient le moyen d'accès, les contenus et le mode de consultation, en particulier les sites internet, intranet, extranet, les applications mobiles, les progiciels et le mobilier urbain numérique pour sa partie applicative et interactive ». Autrement dit, l'accessibilité numérique signifie que les services et outils numériques sont conçus et développés de façon à ce que les personnes handicapées puissent les utiliser : elles doivent être en mesure de percevoir, comprendre, naviguer et interagir avec ces outils.

Avec 36 000 étudiants et plus de 3000 personnels, les sites web et les applications de l'Université Clermont Auvergne (UCA) se doivent d'être accessibles à tous ses usagers, mais aussi au public extérieur futur usager de l'établissement. Le niveau d'accessibilité ainsi que le schéma pluriannuel d'accessibilité décliné en plan d'actions annuel doivent être publiés (article 47 de la loi de 2005 précitée).

Les deux Schémas Directeurs du Handicap (2018-2023 et 2024-2028) et le schéma directeur du numérique en cours de rédaction se renforcent d'un premier schéma pluriannuel d'accessibilité numérique (SPAN) sur la période 2025-2027. Ce dernier doit décrire les objectifs, leur mise en œuvre ainsi que les ressources allouées à l'atteinte de ces objectifs. Les actions prévues dans le SPAN ne sont pas redondantes avec celles des schémas précédents. L'équipe de gouvernance et la direction générale de l'UCA veillent à la cohérence des différents plans, schémas et labels du domaine.

La mise en conformité au Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) et l'amélioration de l'accessibilité des sites web et des applications sont concernés par ce SPAN.

## 1. Ressources au service du déploiement du schéma

### 1.1 Pilotage

Le pilotage politique du SPAN relève de la chargée de mission en charge du périmètre handicap et inclusion. Elle est accompagnée, pour la mise en œuvre des actions votées d'un comité de pilotage (COPIL) coordonné par le correspondant handicap de l'université en lien avec la direction générale de l'établissement.

Le COPIL se réunit deux fois par an à l'initiative du correspondant handicap. Il se compose de membres permanents et de membres invités en fonction des thématiques à l'ordre du jour :

- Membres permanents :

- Le correspondant handicap
- La chargée de mission handicap et inclusion
- Le vice-président étudiant (VPE)
- Les personnels de la Direction Opérationnelle de Systèmes d'Information (DOSI) impliqués dans les dossiers traitant de l'accessibilité numérique
- Les personnels de la Direction de la communication impliqués dans les dossiers traitant de l'accessibilité numérique
- Un représentant du pôle Ingénierie Pédagogique et Production Audiovisuelle (IPPA) de la Direction de la Formation (DF)
- Un représentant du service université handicap (SUH)
- Un représentant de la mission autisme et TND chargée notamment du déploiement du programme Atypie Friendly
- La Direction générale des services

- Membres invités :

- Un représentant de la Bibliothèque Universitaire
- Un représentant de la Direction des Achats
- Un représentant de la Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales (DRED)
- Un représentant de la DF hors du pôle IPPA
- Un représentant de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles (DAJI)
- Un représentant du Centre de Service (CDS)

Le correspondant handicap peut inviter toute personne dont l'expertise serait intéressante pour traiter des sujets à l'ordre du jour.

L'objectif du COPIL est de :

- Organiser la mise en œuvre des différents chantiers, suivre leur avancement et arbitrer lorsque cela est nécessaire.
- Organiser le déploiement de l'accessibilité, définir les modalités de contrôle et d'évaluation de la prise en compte de l'accessibilité.

Il revient au correspondant handicap de s'assurer, en lien avec la direction générale, que les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre du SPAN sont disponibles. Il réalise et publie les plans d'actions et les bilans annuels.

## 1.2 Moyens humains

Direction	Missions	Acteurs
DRH	Coordination en lien avec la direction générale des services, rédaction du SPAN, suivi des indicateurs, mise en place des formations et organisation des rencontres du COPIL	Correspondant handicap Service de formation des personnels
DG	Coordination des services impliqués et rédaction du SPAN	DGSA appui aux missions et à la transition environnementale et sociétale
DirCom	Mise en conformité des sites web	Direction Pôle éditorial et numérique
DOSI	Accessibilité des applications et des outils numériques	Direction Pôle service numérique Pôle missions transversales
DF	Accessibilité de la production audiovisuelle en lien avec l'ingénierie pédagogique	Pôle IPPA

## 1.3 Moyens financiers

Dans le cadre de son conventionnement avec le FIPHFP, le budget relatif à la mise en place de l'accessibilité numérique est porté à 97 000€ sur la période de conventionnement, soit de 2024 à 2026. La répartition de ce budget est opérée comme suit :

	Financement FIPHFP	Financement employeur	Budget total
Pré-audit ou audit rapide d'accessibilité numérique	1 000€	1000€	2 000€
Audit initial d'accessibilité numérique	10 000€	10 000€	20 000€
Appui à la mise en œuvre de l'accessibilité numérique	45 000€	30 000€	75 000€

En complément des financements propres et de ceux du FIPHFP, il est envisagé de répondre à des appels à projets (DINUM, fonds européens...) afin de travailler sur la mise en accessibilité du catalogue numérique de l'établissement.

## 1.4 Autres moyens

L'établissement ayant adhéré en 2021 à l'accord cadre relatif à la préparation et l'assistance à la mise en conformité des services numériques au RGAA et de prestations de design de services numériques dans une démarche inclusive, il pourra être fait appel aux dispositions de cet accord cadre.

Par ailleurs, dans la mesure où elles répondent aux cahiers des charges, les solutions référencées par l'UGAP pourront être employées.

Le recours à des prestataires privés dotés d'une expertise en termes d'accessibilité numérique sera envisagé en complément des ressources et de l'expertise proposées par la DINUM.

## 2. Objectifs en termes d'accessibilité numérique

La prise en compte de l'accessibilité numérique nécessite :

- une adaptation de l'organisation interne de production et de gestion des sites web et applications concernés ;
- l'accompagnement des agents par des actions de sensibilisation et de formation ;
- une modification des procédures de marché ;
- la prise en charge des personnes en situation de handicap lorsqu'elles signalent des difficultés.

Le COPIL UCA a rappelé le besoin d'acculturation pour systématiser l'audit de chaque nouvelle application de l'établissement. L'obligation d'accessibilité est par ailleurs déjà systématiquement mentionnée lorsqu'il est fait appel à des prestataires extérieurs.

Les éléments ci-dessous décrivent les points importants sur lesquels l'UCA s'appuiera pour améliorer l'accessibilité numérique de l'ensemble de ses sites web et applications.

### 2.1 Etat des lieux

L'UCA gère 96 sites internet avec l'outil K-SUP et environ 200 applications, à destination de ses personnels, des étudiants et du public.

Un recensement exhaustif sera réalisé ainsi qu'une priorisation des audits à réaliser : chaque site ou application sera qualifié selon des critères tels que la fréquentation, le service rendu, la criticité, le cycle de vie (date de la prochaine refonte). Des évaluations rapides de l'accessibilité, permettant de servir de socle à l'élaboration des interventions d'audits seront réalisées sur l'ensemble des sites et applications concernées. Ces évaluations portent sur un nombre restreint de critères choisis pour leur pertinence en matière d'évaluation de la complexité et la faisabilité de la mise aux normes RGAA.

L'évaluation permettra également d'identifier les sites non gérés par K-SUP mais pour lesquels l'UCA a une responsabilité au titre du RGAA.

### 2.2 Actions

- Les audits d'accessibilité numérique

Certains correctifs peuvent être appliqués avant même la réalisation d'un audit. Alors que le conventionnement avec le FIPHFP prévoit une aide financière pour la réalisation des audits et pré-audits, il est prévu de recourir dans un premier temps à l'outil développé par la Dinum pour réaliser des auto-tests sur l'ensemble des outils numériques de l'UCA et notamment :

- Les sites internet gérés par l'UCA
- L'environnement Numérique de Travail
- Moodle
- L'intranet
- MyUCA

Le recours aux auto-test sera systématisé pour chaque nouvel outil numérique mis en place à l'UCA.

- La formation et/ou le coaching des acteurs internes

La première étape visera à sensibiliser les membres du COPIL ainsi que les acteurs qui seront chargés de l'animation du groupe test d'utilisateurs à la thématique du handicap.

Les étapes suivantes consisteront à former les services de manière progressive afin de toucher l'ensemble des personnels concernés par les attendus de l'accessibilité numérique.

Suite à la réalisation des audits, le recours à une formation et/ou à un service d'accompagnement-conseil sera étudié selon les besoins.

- La mise en place d'un groupe test d'utilisateurs

Un groupe test d'utilisateurs, en vue de mesurer le degré d'accessibilité des sites et applications publics, sera constitué en interne auprès des usagers reconnus en situation de handicap. Le nombre important d'étudiants en situation de handicap devrait notamment permettre l'accès à un échantillon volontaire. La participation à ce groupe test sera étendue au personnel reconnu en situation de handicap mais aussi à tout usager volontaire.

- Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets

Les objectifs d'accessibilité et de conformité au RGAA vont être inscrits et rappelés dès le début des projets dont ils constitueront un axe majeur et une exigence de base. De la même manière, ces objectifs et ces exigences seront rappelés dans les éventuelles conventions établies avec nos opérateurs, délégataires ou partenaires.

### 3. Plan pluriannuel d'actions

Le plan pluriannuel d'actions de l'UCA a pour finalité d'améliorer l'accessibilité du numérique à l'UCA en lien avec les engagements forts de l'établissement en matière de handicap et de numérique.

Il est structuré autour de trois piliers :

- **L'accessibilité des supports** : entrer dans un dispositif d'amélioration continue visant à mettre l'UCA en conformité avec le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité.
- **La formation des acteurs** : accompagner la montée en compétences de la communauté universitaire à la rédaction de contenus accessibles.
- **L'implication des usagers** : s'assurer que les démarches engagées répondent aux attentes des usagers à besoins particuliers.

Le plan s'adresse à l'ensemble de la communauté universitaire qu'elle soit actrice de la communication de l'UCA (en instituts, unités de recherche, composantes ou services centraux) ou usagers. Elle vise à :

- Répondre aux attentes de la réglementation
- Développer une culture commune en matière d'accessibilité numérique
- Apporter des outils concrets aux opérateurs métiers afin qu'ils s'approprient cette culture commune dans leur quotidien

Le plan pluriannuel n'est pas figé. Il fait l'objet d'une déclinaison annuelle accompagnée d'un bilan annuel dans une logique d'amélioration continue, d'adaptation aux évolutions du numérique et de cohérence avec les différents plans et schémas qui sont en vigueur dans l'établissement ou en projet (comme le schéma directeur du numérique responsable).

### 3.1 Plan annuel 2025

#### Pilier 1 : Accessibilité des sites internet de l'UCA

- Priorité 1 : Communiquer

Actions :	A1. Publication du taux de conformité au RGAA sur le site internet de l'UCA A2. Publication du Schéma pluriannuel de mise en accessibilité sur le site internet de l'UCA
Pilote :	A1, A2 : Direction générale des services
Acteur :	A1, A2 : Direction de la communication
Indicateurs de suivi :	A1. Mise en ligne de la publication A2. Mise en ligne de la publication

- Priorité 2 : Auditer et améliorer

Actions :	A1. Audits interne des sites et applicatifs identifiés comme non conformes selon le plan de priorisation (outil de la DINUM) A2. Déploiement du nouveau template des sites internet de l'UCA
Pilotes :	A1. COPIL A2. COSTRA communication
Acteurs :	A1. DOSI et direction de la communication A2. Direction de la communication
Indicateurs de suivi :	A1. Nombre de sites et applicatifs audités A2. Déploiement effectif du nouveau template du site UCA

#### Pilier 2 : Former les acteurs

Actions :	A1. Formation des acteurs chargés de l'animation du groupe test utilisateurs A2. Formation du comité de pilotage accessibilité numérique
Pilote :	A1, A2 : COPIL

Acteurs :	A1, A2 : Chargée de mission handicap, correspondant handicap et SUH
Indicateurs de suivi :	A1. Nombre de personnes formées A2. Nombre de personnes formées

### Pilier 3 : Impliquer les usagers

Actions :	A1. Mise en place de groupes test d'utilisateurs pour améliorer l'accessibilité des sites internet de l'UCA A2. Bilan du travail réalisé par le groupe test auprès de la Direction de la communication A3. Mise en place de groupes de travail afin de faire évoluer l'accessibilité des sites internet de l'UCA
Pilote :	A1, A2, A3 : COPIL
Acteurs :	A1. Centre de service, SUH, correspondant handicap, service communication, DOSI, mission autisme A2. Centre de service, SUH, correspondant handicap, service communication, DOSI, mission autisme A3. Centre de service, SUH, correspondant handicap, service communication, DOSI, mission autisme
Indicateurs de suivi :	A1. Nombre de groupes test A2. Organisation du bilan auprès de la Direction de la communication A3. Nombre de réunions du groupe de travail

## 3.2 Plan annuel 2026

### Pilier 1 : Accessibilité des sites internet de l'UCA

- Priorité 1 : Communiquer

Actions :	A1. Mise à jour de la publication de la déclaration d'accessibilité A2. Echange avec les Organismes Nationaux de Recherche sur l'accessibilité des sites internet des laboratoires dans la perspective du renouvellement des conventions de site
Pilotes :	A1. Direction générale des services A2. Equipe de gouvernance
Acteurs :	A1. Direction de la communication A2. Correspondant handicap en lien avec la DRED
Indicateurs de suivi :	A1. Mise à jour de la page accessibilité du site internet A2. Intégration d'un article dédié à l'accessibilité numérique dans les conventions de site avec les ONR

- Priorité 2 : Auditer et améliorer

Actions :	A1. Poursuite des audits via un prestataire A2. Correction pour mise en conformité des sites et applicatifs audités A3. Vérification de l'accessibilité post correction avec les outils de la DINUM
Pilote :	A1, A2, A3 : COPIL
Acteurs :	A1, A2, A3 : DOSI et direction de la communication
Indicateurs de suivi :	A1. Nombre de sites et applicatifs audités A2. Nombre de sites et applicatifs ayant fait l'objet de corrections A3. Nombre de sites et applicatifs ayant fait l'objet d'une vérification post-audit

### Pilier 2 : Former les acteurs

Actions :	A1. Formation et/ou coaching des webmasters et chargés de communication au RGAA pour la mise en accessibilité opérationnelle du site et des outils A2. Formation des développeurs au RGAA
-----------	--

	A3. Formation des personnels du PSHE au RGAA
Pilote :	A1, A2, A3 : Correspondant handicap en lien avec le COPIL
Acteurs :	A1, A2 : Prestataire extérieur A3. Chargée de mission handicap, correspondant handicap et SUH
Indicateurs de suivi :	A1, A2, A3 : Nombre de personnes formées

### **Pilier 3 : Impliquer les usagers**

Actions :	A1. Mise en place de groupes test d'utilisateurs pour améliorer l'accessibilité des applicatifs de l'UCA A2. Bilan du travail réalisé par le groupe test auprès des services A3. Mise en place de groupes de travail visant à faire évoluer les applicatifs concernés
Pilote :	A1, A2, A3 : COPIL
Acteurs :	A1, A2, A3 : Centre de service, SUH, correspondant handicap, service communication, DOSI, mission autisme
Indicateurs de suivi :	A1. Nombre de groupes test A2. Organisation du bilan auprès de la DOSI et de tout service pilotant un applicatif A3. Nombre de réunions du groupe de travail

### 3.3 Plan annuel 2027

#### Pilier 1 : Accessibilité des sites internet de l'UCA

- Priorité 1 : Communiquer

Actions :	A1. Mise à jour de la publication de la déclaration d'accessibilité A2. Compléter le contenu de la rubrique accessibilité du site internet de l'UCA
Pilotes :	A1. Direction générale des services A2. COPIL
Acteur :	A1, A2 : Direction de la communication
Indicateurs de suivi :	A1, A2 : Mise à jour de la page accessibilité du site internet

- Priorité 2 : Auditer et améliorer

Actions :	A1. Poursuite des audits via un prestataire A2. Correction pour mise en conformité des sites et applicatifs audités A3. Vérification de l'accessibilité post correction avec les outils de la DINUM
Pilote :	A1, A2, A3 : COPIL
Acteurs :	A1, A2, A3 : DOSI et direction de la communication
Indicateurs de suivi :	A1. Nombre de sites et applicatifs audités A2. Nombre de sites et applicatifs ayant fait l'objet de corrections A3. Nombre de sites et applicatifs ayant fait l'objet d'une vérification post-audit

#### Pilier 2 : Former les acteurs

Actions :	A1. Formation des contributeurs et chargés de communication nouvellement recrutés aux contenus accessibles A2. Inscription au plan de formation de l'UCA d'ateliers de sensibilisation au RGAA et d'atelier de création de documents accessibles A3. Production d'un guide sur les bonnes pratiques liées à l'accessibilité numérique co-construit avec les usagers et personnels concernés
-----------	---

Pilotes :	A1, A3 : COPIL A2. Direction générale des services
Acteurs :	A.1 Chargée de mission handicap, correspondant handicap, direction de la communication A2. DRH A3. Correspondant handicap en lien avec le CDS
Indicateurs de suivi :	A1. Nombre de personnes formées A2. Nombre de formations inscrites au plan de formation de l'UCA A3. Publication du guide sur les supports de communication de l'UCA

### **Pilier 3 : Impliquer les usagers**

Actions :	A1. Mise en place de groupe test d'utilisateurs pour améliorer l'accessibilité des documents type des services A2. Bilan du travail réalisé par le groupe test auprès des services A3. Mise en place d'ateliers de rédaction pour la transformation des documents A4. Intégration des usagers et personnels concernés dans le GT pour la rédaction du guide de bonnes pratiques
Pilotes :	A1, A2, A3 : COPIL A4. Correspondant handicap
Acteurs :	A1, A2, A3, A4 : CDS, SUH, correspondant handicap, service communication, DOSI, mission autisme
Indicateurs de suivi :	A1. Nombre de groupes test A2. Organisation du bilan auprès des services et directions concernées A3. Nombre de réunions du groupe de travail A4. Nombre d'usagers et de personnels participant au GT

## 4. Publication des données relatives à l'accessibilité numérique

L'établissement s'engage à publier sur son site internet l'état de conformité au référentiel général d'amélioration de l'accessibilité.

Le schéma pluriannuel et le plan d'action de l'année en cours sont accessibles en ligne sur le site de l'établissement.

Ces informations sont publiées dans un format accessible.

En outre, l'établissement s'engage à faire un bilan annuel des actions conduites et des perspectives devant la Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) de l'UCA.

## 5. Retour d'informations et contacts

Le portail d'aide en ligne, via l'Espace Numérique de Travail, permet aux agents et étudiants de l'établissement de faire remonter toute difficulté rencontrée dans le domaine de l'accessibilité numérique.

L'adresse mail support.handicap@uca.fr permet également de faire remonter les informations ou remarques relatives à l'accessibilité numérique.